Commune de Balan



Accusé de réception en préfecture 001-210100277-20251007-delib_20251008-DE Date de télétransmission : 09/10/2025 Date de réception préfecture : 09/10/2025

Délibération du conseil municipal Séance du 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cing et le sept octobre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le 1er octobre deux mille vingt-cing, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents:

Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMOZ, Patrick BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Marie-Claire LIORET, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELLY,

Valérie VILLARD:

Excusés

Avec pouvoir:

Pierre BOUVIER, conseiller municipal, pouvoir donné à Sébastien Bussy; Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Corinne Gamba ; Stéphane PONTHIEU, conseiller municipal, pouvoir donné à Yolande AFFRE;

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vincent Maillet a été nommé secrétaire de séance.

2025-10-08 : Subvention – Attribution à l'association 'Balan – La Valbonne Association Kick Boxing'

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le montant de l'enveloppe globale allouée aux subventions lors du vote du budget 2025.

Il informe que les élus membres de la commission 'relation avec la vie associative' ont étudié la demande de subvention recue en mairie de l'association 'Balan – La Valbonne Association Kick Boxing' pour un montant de 710 € et dans le cadre de l'achat de matériel :

Ils proposent de verser une subvention d'un montant de 710 €.

Messieurs François Ferretti, Vincent Maillet et Stéphane Ponthieu ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 710 € à l'association Balan - La Valbonne Association Kick Boxing'

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 7 octobre 2025

Nombre de conseillers : Présents:......19

